Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de l'examen du Préavis n° 24 du 26 août 2004

Concernant L'agenda 21

- 1. Bilan du programme d'actions 2003
- 2. Proposition de programme 2004/2005
- 3. Demande de crédit d'investissement de fr. 332'000.— pour financer certaines actions du programme 2004/2005.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 8 septembre 2004 en présence de Monsieur Marc-André Burkhard, Vice-Syndic, et de Monsieur Sandro Rosselet, Chef du Service communal des travaux et de l'environnement. Elle était composée de Madame Laurence Balet et de Messieurs François Chassot, Yves Richard, Yves Vuagniaux, Vassilis Venizelos, David Wulliamoz et du soussigné désigné comme rapporteur. Les commissaires remercient Monsieur le Vice-Syndic et Monsieur le Chef de Service pour la clarté de leurs exposés et des réponses aux questions soulevées.

1. Bilan du programme d'actions 2003

Les responsables de l'Agenda 21, Messieurs Marc-André Burkhard, Vice-Syndic, et Sandro Rosselet, Chef du service des travaux, ont rencontré quelques difficultés pour impliquer les Chefs des services communaux dans le cadre de l'Agenda 21. Ils relèvent qu'en 2003 la recherche d'obtention du label « Cité de l'Energie » mobilisait beaucoup de leurs ressources. Ils soulignent également que cette difficulté n'est pas propre à Yverdon-les-Bains. Leur insistance a tout de même porté ses fruits, ce que démontre l'état des actions 2003 du présent préavis.

2. Proposition de programme 2004/2005

Votre commission a examiné chaque action retenue pour le programme 2004 et 2005. Lors de ce passage en revue et durant la discussion qui a suivi, les commissaires se sont entendus pour formuler trois vœux à l'intention de la Municipalité :

- PREMIER VŒUX : que chaque préavis soit, dès que possible, accompagné d'une grille d'évaluation portant sur des critères efficaces, lisibles et utiles.
- SECOND VŒUX : que la Municipalité s'assure, avant d'accorder un mandat externe, que les compétences pour réaliser telle ou telle tâche de l'Agenda 21 n'existent pas dans les services communaux.
- TROISIEME VŒUX : qu'une commission extraparlementaire munie d'un tableau de bord de suivi des actions prévues par le programme soit instituée.

Les commissaires souhaiteraient que les actions obligatoires relevant du développement durable ainsi que les aspects de nature économique soient davantage pris en compte dans les rapports établis à l'intention du Conseil communal.

Ils souhaiteraient également que les actions émargeant au budget de l'Etat et non à celui de la Commune ne figurent pas dans les documents soumis à l'approbation du Conseil communal. A cet effet la commission vous propose **d'amender** le présent préavis en retranchant les actions no 20 et 41 qui relèvent du budget cantonal.

_

3. Demande de crédit d'investissement de fr. 332'000.— pour financer certaines actions du programme 2004/2005.

Les commissaires ont demandé s'il ne serait pas opportun d'utiliser le fonds des Services Industriels destiné à promouvoir les énergies renouvelables. Ils demeurent en attente d'une réponse satisfaisante à ce sujet.

Une large majorité des commissaires, conscients de la difficulté de dynamiser un tel projet et persuadés de l'utilité de l'Agenda 21, se réjouissent du travail accompli par les responsables et les en félicitent.

Au vu de ce qui précède, la commission, par six voix pour et une contre, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 24 du 26 août 2004 tel que présenté par la Municipalité.

Laurent Gabella